



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 80

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée convient à l'unanimité de retirer, notamment du *Feuilleton*, le projet de loi 209 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation accrue des juges et des juges de paix judiciaires)/The Provincial Court Amendment Act (Expanded Training for Judges and Judicial Justices of the Peace)*.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au député de Tyndall Park d'appuyer les motions pour toutes les étapes de l'examen du projet de loi 41 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 41) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*.

(M. le ministre WIEBE)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> KENNEDY, M. JOHNSON, M<sup>me</sup> LAMOUREUX ainsi que MM. WHARTON et WASYLIW font des déclarations de député.

M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets, datée d'octobre 2024.

(Document parlementaire n° 192)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey